

Contrat de location de machines agricoles

entre

le propriétaire

Nom :

Adresse :

Localité :

et

l'utilisateur

Nom :

Adresse :

Localité :

Art. 1 Objet

Le présent contrat a pour objet la location de machines agricoles entre le propriétaire et l'utilisateur.

Art. 2 Inventaire des machines

Les machines susceptibles d'être louées sont celles énumérées dans l'inventaire annexé au présent contrat.

Art. 3 Utilisation des machines

La location des machines a lieu sur la base d'une demande de l'utilisateur au propriétaire.

La demande, orale ou écrite, doit être adressée au propriétaire ... heure(s) avant la date d'utilisation prévue **OU** La location des machines a lieu sur la base d'un calendrier établi par le propriétaire **OU** La location des machines a lieu d'entente entre les parties.

Dans le but de définir une éventuelle responsabilité, l'utilisation des machines par le propriétaire et l'utilisateur fait l'objet d'un suivi consigné dans un carnet (machine, hectares concernés, date, lieu, problèmes éventuels, etc.).

Art. 4 Paiement du loyer

L'utilisateur paie un loyer défini d'entente entre les parties **OU** sur la base des normes « Coûts-machines » publiées par Agroscope.

Le loyer est cas échéant adapté chaque année selon ces normes.

Ce montant doit être payé à la fin du mois ... **OU** de l'année **OU** chaque trimestre.

Art. 5 Obligations du propriétaire

Le propriétaire a l'obligation de mettre à disposition de l'utilisateur les machines conformément au calendrier établi **OU** à l'accord entre les parties et dans un parfait état de marche.

Art. 6 Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur a l'obligation d'employer correctement les machines louées quant à l'utilisation, à l'entretien et au nettoyage notamment.

Il doit rendre les machines au propriétaire dans un parfait état de marche.

L'utilisateur a l'obligation de signaler sans délai au propriétaire tout problème lié aux machines.

Art. 7 Frais d'entretien et autres frais

Les frais d'entretien courant des machines sont à la charge du propriétaire.

Les frais d'utilisation des machines (carburant not.) font l'objet d'un décompte entre le propriétaire et l'utilisateur *OU* sont compris dans le loyer au sens de l'article 4 du présent contrat.

Art. 8 Assurances

L'utilisateur doit disposer des assurances nécessaires (responsabilité civile not.).

Art. 9 Dispositions complémentaires

La sous-location des machines par l'utilisateur à un tiers est exclue.

Pour le surplus, le Code suisse des obligations s'applique.

Art. 10 Durée et dissolution

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de ... mois/année(s) *OU* indéterminée et prend effet à la date de sa dernière signature.

Le contrat de durée indéterminée peut être résilié par écrit par chacune des parties dans un délai de ... mois pour la fin d'un mois.

La dénonciation doit avoir lieu selon les règles de la bonne foi et ne pas être faite en temps inopportun.

Art. 11 Droit applicable et election de for

Les parties font election de for exclusif à ... et déclarent se soumettre à la juridiction de ce lieu.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

... [lieu], le ... [date]

... [lieu], le ... [date]

Le propriétaire

L'utilisateur

Annexe(s) :

- Inventaire des machines.